

Décision du 1er décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Amiens

NOR : JUSB1134171S

Le premier président de la cour d'appel d'Amiens,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Amiens en date du 22 novembre 2011,

DECIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Amiens :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat C.G.T. des Cours et Chancelleries	Monsieur Jean-Michel JOLY adjoint technique à la cour d'appel d'Amiens	Monsieur Christophe DANNELY greffier au tribunal d'instance d'Abbeville
Syndicat C.JUSTICE	Madame Marie-Hélène BAILLET adjointe administrative principale au conseil des prud'hommes de Soissons	Madame Flore GUEZOU adjointe administrative au tribunal de grande instance d'Amiens
Syndicat des GREFFIERS de FRANCE	Madame Nadine BONNAY- DUBUISSON greffière au tribunal de grande instance d'Amiens	Madame Françoise AZAMA greffière à la cour d'appel d'Amiens
Syndicat USAJ/UNSa	Madame Mireille FABRE greffière, chef de greffe du conseil des prud'hommes de Peronne	Monsieur Michel POUGHEON greffier en chef, directeur de greffe du conseil des prud'hommes de Saint-Quentin

.../...

Article 2

Le premier président de la cour d'appel d'Amiens est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 1er décembre 2011.

Le premier président,

Guy de FRANCLIEU